

*Initiatives ministérielles*

leur contribution à l'essor du pays, mais il y a d'autres intérêts dont on doit tenir compte.

Permettez-moi de m'arrêter très brièvement sur l'amendement dont nous sommes maintenant saisis. Il s'agit en l'occurrence de remplacer le terme «chairman» par le terme «chair». Nous reconnaissons à la Chambre des communes depuis des années maintenant que ce langage sexiste doit disparaître des lois du Canada. Des mesures en ce sens sont en cours. Cependant, c'est «chairman» qui est utilisé à l'heure actuelle dans la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, qui est en vigueur depuis pas mal d'années. Ainsi, dans le projet de loi C-49, on ne fait que reprendre la terminologie de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

• (1620)

Si la députée veut changer la terminologie sexiste de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, elle n'a qu'à présenter un projet de loi d'initiative parlementaire. Je suis convaincu que si elle le faisait, elle obtiendrait l'approbation de tous les députés. Pour le moment, nous ne faisons qu'utiliser la terminologie qui existe déjà.

Le principe serait approuvé d'emblée par tous les députés, mais en l'occurrence, ce ne serait pas un geste utile. Le projet de loi C-49 n'est qu'une mesure provisoire. Il aura atteint son objectif dans quelques jours, du moins nous l'espérons, mais à coup sûr d'ici 90 jours. Donc, il n'aura aucune répercussion dans l'avenir. La modification de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique se poursuivra encore pendant des décennies. Je conseille donc à la députée de retirer son amendement et de tenter de faire modifier l'ensemble de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

J'aborderai brièvement les deux thèmes soulevés par les députés d'en face parce que je sais que nous ne disposons que de dix minutes. L'un de ces thèmes est l'équité salariale pour les travailleurs d'hôpitaux. Je le répète, le président du Conseil du Trésor est prêt à rencontrer des représentants de ces travailleurs.

Je veux que les députés et tous les Canadiens sachent, parce que c'est maintenant du domaine public, qu'il a été proposé de soumettre la question de l'équité salariale à un bureau de conciliation dont le rapport lierait les deux parties. Tout le monde sait qu'une cause motivée par la Loi canadienne sur les droits de la personne est en cours de règlement et qu'un tribunal des droits de la personne a rendu une décision concernant l'équité salariale. Le processus se poursuit. Ce processus échappe à la portée du

projet de loi à l'étude. Même avec cette démarche qui ne relève pas du présent projet de loi, le Conseil du Trésor est déterminé à régler cette affaire, à régler toutes ces affaires parce que c'est manifestement dans son intérêt comme dans celui du gouvernement, du ministère des Anciens combattants et, plus particulièrement, des travailleurs eux-mêmes.

La question est de savoir comment on va régler toutes ces affaires. Comment amènera-t-on les parties à s'entendre? Il nous est très difficile à tous de constater que les choses en sont venues au point où la Chambre doit adopter un projet de loi. La Chambre des communes et le Parlement fédéral n'ont pas le choix, compte tenu de leur devoir de protéger la population. Comme nous ne voulons pas pénaliser les travailleurs, nous avons inclus une disposition prévoyant la création d'un bureau de conciliation où les travailleurs seront représentés. Le syndicat y sera pour veiller à leurs intérêts. C'est une démarche tout à fait normale dans le domaine des relations patronales-syndicales.

Je me permets de dire quelques mots au sujet des équipages de navires parce que leur situation m'intéresse tout particulièrement. Je vis sur la côte est du Canada et je connais bien le travail de la Garde côtière, de la patrouille de la pêche et des autres patrouilles du ministère de la Défense nationale et du ministère des Travaux publics. Je sais à quel point la vie des équipages de navires est difficile, mais ces travailleurs apprennent aujourd'hui même que cette démarche leur aurait au moins rapporté ce qu'ils réclament déjà depuis des décennies, à savoir la parité salariale entre les travailleurs de la côte est et ceux de la côte ouest. Je considère comme un échec personnel qu'on ait perdu l'occasion de négocier cette parité salariale lundi soir.

Je ne peux qu'espérer que ces précieux travailleurs comprendront qu'ils obtiendront quand même cette parité grâce à la démarche prévue dans ce projet de loi. Il incombait aux députés de réussir à obtenir ce qu'on réclame depuis des décennies. Il est regrettable qu'on n'ait pas atteint cet objectif. Ce sont les députés qui ont échoué. Ce sont aussi les négociateurs, mais nous avons eu notre chance et nous n'en avons pas profité.

En conclusion, nous sommes maintenant saisis à la Chambre des communes d'un projet de loi, le C-49. Ce n'est pas le genre de projet de loi dont les députés se réjouissent particulièrement. Nous reconnaissons qu'il découle de l'échec du système et des personnes qui l'administrent, mais il reste que les parlementaires doi-